

**Parcelle de terrain 101, rue de Vesoul - Acquisition à la Société France Télécom**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Afin de réaménager le secteur, la Ville de Besançon souhaite acquérir à la Société France Télécom une parcelle de terrain située 101, rue de Vesoul, cadastrée section HT n° 10, d'une surface de 8 a 14 ca.

Cette acquisition sera réalisée à titre gratuit. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Conformément à l'article 21 de la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette acquisition, aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

M. l'Adjoint JEANNIARD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Visa préfectoral du 14 novembre 1996.*